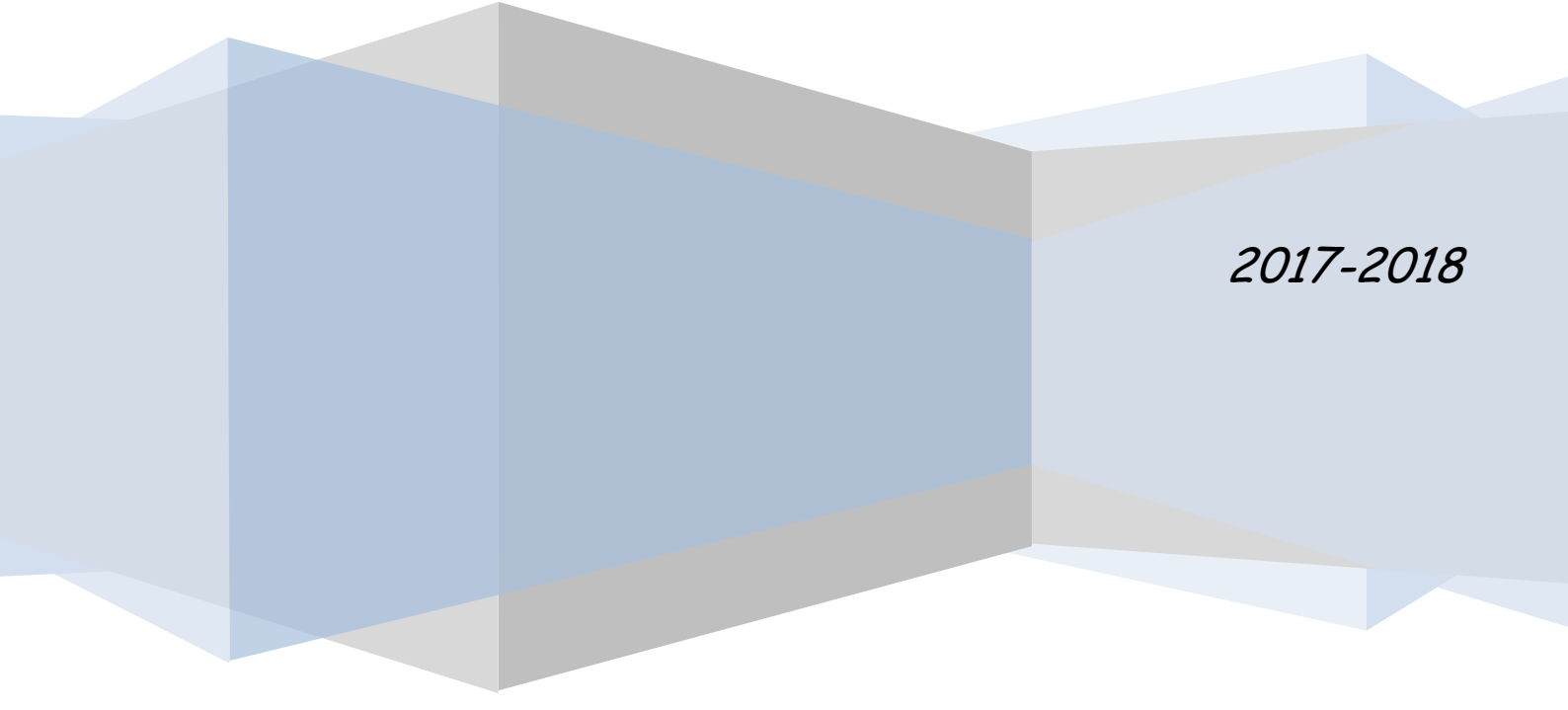


*Licence Professionnelle
Gestion et Efficacité Energétiques du Bâtiment,
BEPOS
Formation Initiale*

CHARTRE PROJET TUTEURE



2017-2018

I. OBJECTIFS ET ORGANISATION DU PROJET TUTEURÉ

Les objectifs du projet tuteuré sont de permettre à l'étudiant d'acquérir un certain degré d'autonomie, de développer son esprit de recherche, d'analyse et de synthèse. Ce projet a pour but de favoriser à la fois le travail individuel et le travail en équipe, de donner l'occasion d'appliquer les techniques de communication orale et écrite, ainsi que d'acquérir des compétences de veilles technologique, organisationnelle et réglementaire. L'étudiant doit donc analyser et maîtriser un sujet basé sur la complémentarité formation – monde professionnel.

Le projet comprend un aspect théorique ainsi qu'une application concrète à l'environnement industriel. Chaque projet est encadré par un tuteur qui suit l'avancement du travail et s'assure de l'implication individuelle de chaque étudiant. ***L'organisation du projet tuteuré (échancier, revue de projet, réunions...) doit être établie par le ou les étudiants***, et validée par le tuteur pédagogique (Cf paragraphe II).

Les étudiants doivent faire preuve de réactivité dans les différents échanges avec leur tuteur, et respecter au moins les règles suivantes :

- **Rédiger correctement leurs mails en spécifiant et développant avec précision leur contenu,**
- **Renvoyer un mail accusant réception de tout mail envoyé par le tuteur,**
- **Informers le tuteur par mail au moins tous les 15 jours de l'évolution du projet.**

Dans un premier temps, le travail relève de l'étude bibliographique du sujet. Il vise à familiariser l'étudiant avec les moyens de recherches bibliographiques et informatiques disponibles dans un environnement industriel, à acquérir des connaissances sur le sujet par une lecture critique des informations ainsi rassemblées et à réaliser un travail de synthèse à partir de l'ensemble des données collectées. Dans une seconde phase, le projet tuteuré traitera d'un travail répondant directement à un enjeu technique, organisationnel, ou réglementaire.

Le projet tuteuré est complémentaire, dans ses objectifs pédagogiques, au futur sujet de stage. Il vise à évaluer les capacités de l'étudiant en termes d'**étude**, de **curiosité**, de **réflexion scientifique**, **technique** ou **organisationnelle**, de **recherche documentaire**.

Ce travail sera finalisé par la rédaction d'un rapport répondant à un cahier des charges, accompagné d'un exposé oral devant un jury composé du tuteur et d'enseignants.

Le volume horaire correspondant au projet tuteuré est fixé à plus de 120 heures, soit plus d'un quart du volume horaire de la formation. L'évaluation présente le coefficient 12 sur 120 (6 ECTS sur 60).

II. PLANNING DU PROJET TUTEURÉ

Les dates importantes pour la réalisation du projet tuteuré sont les suivantes :

- **27 Octobre 2017** : Répartition des projets tuteurés.
- **24 Novembre 2017** : Dépôt sur le site du Département de la fiche technique **et** du planning prévisionnel dans le **même fichier pdf** (Cf. document ci-après).
- **2 Mars 2018** : Dépôt sur le site du Département du rapport sous format pdf (*les plannings prévisionnel et réel y apparaîtront*).

- **5 Mars 2018** : Dépôt du rapport écrit (un exemplaire papier) au secrétariat des LP.
- **5 au 7 Mars 2018** : Soutenance orale du projet tuteuré (venir avec un exemplaire papier du rapport)

Le non-respect de ce planning entraînera des pénalités au niveau de l'évaluation.

III. REDACTION DU RAPPORT DU PROJET TUTEURE

Le mémoire est destiné à apprécier :

- les qualités de travail, de rigueur et de réflexion,
- le travail effectué dans le cadre d'une recherche de solutions à une problématique,
- les capacités d'analyse et de synthèse,
- le niveau de professionnalisme dans la démarche et la méthode employée.

Le rapport, d'un minimum de 25 pages sans les annexes, doit être concis, synthétique et clair. Les figures doivent être numérotées et légendées.

Il est rappelé que :

- le rapport doit comporter un plan clair et numéroté, ainsi qu'un sommaire, une bonne pagination et une page de garde,
- le vocabulaire doit être technique,
- les fautes d'expression, de grammaire et d'orthographe ne sont pas acceptées.

IV. SOUTENANCE ORALE DU PROJET TUTEURE

La soutenance a lieu devant un jury constitué :

- du tuteur,
- de 1 ou 2 enseignants.

La soutenance se fait en deux parties :

- une présentation orale de 20 minutes **exactement** pour un binôme ou 30 minutes pour un trinôme ou plus, suivie de
- 20 minutes de questions et discussion.

Pour la présentation orale, un vidéo projecteur et un ordinateur seront à disposition.

La soutenance ne s'improvise pas et doit donc être répétée. Elle met en avant les points clés du rapport, le travail demandé, les moyens et outils utilisés pour atteindre les objectifs. Le jury attend de votre part une réflexion critique du travail effectué et des solutions retenues.

La grille d'évaluation du rapport et de la soutenance est donnée à la fin de ce document.

La délibération du jury a lieu en l'absence de l'étudiant.

FICHE TECHNIQUE

	Nom
Etudiant(s)	
Tuteur	

SUJET :

.....
.....

1. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

a) Situation initiale :

.....
.....
.....

b) Objectifs à atteindre :

.....
.....

2. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET TUTEURÉ

.....
.....
.....

**3. DESCRIPTION CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE OU LES ÉTUDIANTS
(ÉCHEANCIER PRÉVISIONNEL OBLIGATOIRE ET VALIDÉ PAR LE TUTEUR) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. MOYENS NÉCESSAIRES

.....
.....

Validation du tuteur (date et signature) :

EVALUATION DU RAPPORT ET DE LA SOUTENANCE

Etudiant(s)

Nom : Prénom :

Titre du projet tuteuré

Jury

Nom	Prénom	Date	Signature

Critères		Remarques éventuelles	Notes
RAPPORT	Plan		/4
	Présentation		/2
	Expression écrite		/2
	Synthèse		/5
	Contenu technique		/5
EXPOSE ORAL	Expression orale		/3
	Qualité des supports		/3
	Contenu technique		/3
	Réponses aux questions		/3
COMPORTEMENT	Implication		/2
	Méthodologie		/2
	Gestion du temps		/2
	Autonomie		/2
	Ouverture		/2
			/40

Commentaires :

.....

Date :

PLANNINGS PREVISIONNEL ET REEL

[illegible]